

La qualité des formations et des enseignements à l'UJF

Définitions préalables :

Analyse approfondie et confidentielle d'une situation d'enseignement

processus d'accompagnement d'un enseignant ou d'une équipe enseignante, déclenché à leur demande, s'appuyant sur les conseillers pédagogiques du SUP, et dont les conclusions restent confidentielles.

Commission « évaluation des formations et des enseignements »

commission pilotée par le chargé de mission « évaluation des formations et des enseignements », regroupant la VP Formation, l'OFEIP, les correspondants « évaluation des formations et des enseignements » au sein de chaque composante, des représentants étudiants et un représentant du SUP.

Dispositif d'évaluation de type « détecteur de fumée »

à l'opposé d'une évaluation approfondie systématique, qui ne saurait être analysée du fait du volume de données à traiter, un dispositif de type « détecteur de fumée » ne donne que quelques indicateurs (1 à 5) qui permettent de ne déclencher une analyse plus approfondie que lorsqu'elle paraît nécessaire (ou bien souhaitée par l'équipe enseignante) ; c'est donc un dispositif qui, sans permettre une analyse directe, favorise une répartition pertinente des efforts fournis.

Enseignant

désigne sans distinction toute personne qui enseigne à l'université : un enseignant-chercheur dans ses activités d'enseignement, un PRAG ou PRCE, un PAST, un doctorant sous contrat avec mission d'enseignement (DCE), un ATER, un vacataire...

Enseignement

désigne les différentes formes d'enseignement dans le cadre de tout ou partie d'une UE (Unité d'Enseignement), d'une année d'enseignement ou d'un parcours ou d'une filière. Etant donnée la diversité des organisations dans chaque composante, il est illusoire de définir une quelconque hiérarchie entre ces différents niveaux du terme « enseignement », et chaque composante devra décliner ce terme avec une interprétation compatible avec sa propre organisation.

Evaluation institutionnelle

processus piloté par l'institution, au niveau de l'université ou de ses composantes, et visant à obtenir des indicateurs permettant d'alimenter son auto-évaluation dans le cadre d'une démarche qualité.

Formation

ensemble des enseignements et des dispositifs d'accompagnement menant à l'obtention d'un diplôme.

Pratique individuelle

pratique pédagogique relevant de la liberté académique de chaque enseignant, lorsque ce dernier est identifié individuellement.

Responsable d'enseignement

enseignant ayant la responsabilité de coordonner l'équipe pédagogique, à l'échelle d'une UE, à l'échelle d'une année d'enseignement ou à l'échelle d'un parcours ou d'une filière. Selon l'organisation de chaque composante, différents niveaux dans les responsabilités d'enseignement pourront être distingués.

Les grands principes :

La démarche d'évaluation des formations et des enseignements proposée à l'UJF entend respecter les grands principes suivants :

- **une confidentialité garantie**
 - l'enseignant doit être le seul destinataire des données collectées autour de ses pratiques individuelles ;
 - l'anonymat des étudiants doit être garanti lorsque leur avis est sollicité, l'établissement et les composantes se devant d'explicitier les procédures mises en œuvre.

- **une information des parties concernées**
 - chaque enseignant doit être informé en amont de toute démarche d'évaluation concernant ses activités d'enseignement ;
 - les étudiants doivent être informés en aval de la synthèse tirée des évaluations auxquelles ils ont participé.

- **un triple engagement**
 - **les étudiants** s'engagent à participer au processus d'évaluation ;
 - **l'enseignant responsable d'un enseignement** s'engage :
 - à reconnaître la légitimité des étudiants à formuler un avis sur la qualité des enseignements qu'ils ont suivis ;
 - à croiser cet avis « étudiants » avec l'avis des enseignants impliqués dans l'équipe pédagogique de cet enseignement ;
 - à dégager, en concertation, des priorités d'amélioration.
 - **l'université et ses composantes** s'engagent :
 - à soutenir les améliorations proposées par les équipes pédagogiques ;
 - à donner aux enseignants les moyens de valoriser leur investissement pédagogique dans l'évolution de leurs carrières.

Ces grands principes expriment le besoin d'un **équilibre entre les exigences et le soutien** :

- l'institution témoigne par cette démarche d'une exigence de professionnalisme vis-à-vis de ses enseignants ;

- en regard, cette même institution s'engage à offrir aux enseignants les moyens de s'améliorer en s'appuyant notamment sur une structure d'accompagnement pédagogique.

Les objectifs et les moyens :

La démarche d'évaluation des formations et des enseignements est mise en œuvre pour **contribuer à améliorer la qualité des formations proposées aux étudiants et la qualité de leurs apprentissages, et favoriser ainsi la réussite des trajectoires universitaires.**

Cet objectif général est visé à travers trois moyens distincts :

- adopter au niveau de l'université et de ses composantes une démarche qualité pour l'amélioration des **formations**, en élaborant des indicateurs qui alimentent leur auto-évaluation et permettent de dégager des marges de progression ;
- donner aux directions des composantes un rôle pilote dans le processus d'amélioration des **enseignements**, tout en respectant la confidentialité des données relatives à chaque enseignant ainsi que sa liberté académique ;
- concourir au développement professionnel des **enseignants** et dynamiser le dialogue entre enseignants et étudiants.

Les acteurs principaux :

- la VP Formation ;
- le chargé de mission « évaluation des formations et des enseignements » ;
- l'OFEIP (Observatoire des Formations, des Etudiants, et de l'Insertion Professionnelle) ;
- les directions des composantes, tant au niveau politique qu'opérationnel ;
- les correspondants « évaluation des formations et des enseignements » au sein de chaque composante, épaulés par les gestionnaires de suivi des étudiants ;
- le SUP (Service Universitaire de Pédagogie) ;
- les responsables d'enseignements ;
- les enseignants ;
- les étudiants.

L'installation d'une culture d'évaluation visant l'amélioration de la qualité des apprentissages requiert l'adhésion et l'implication forte de tous les acteurs. La possibilité pour les enseignants de valoriser les améliorations réalisées suite aux évaluations est un des leviers que l'institution peut activer, notamment au travers de sa politique de gestion des carrières.

Les 3 dispositifs proposés :

- une évaluation institutionnelle des **formations** ;
- une évaluation institutionnelle des **enseignements** ;
- une **analyse approfondie et confidentielle d'une situation d'enseignement**, réalisée à la demande des enseignants et accompagnée par le SUP.

Ils sont détaillés dans les pages suivantes en explicitant les rôles de chacune des parties.

L'évaluation institutionnelle des formations :

- est pilotée par le chargé de mission « évaluation des formations et des enseignements » ;
- est assumée techniquement par l'OFEIP ;
- s'appuie sur un questionnaire largement commun aux différentes filières, élaboré par la commission « évaluation des formations et des enseignements » ;
- permet à l'université de recueillir des indicateurs relatifs aux formations qu'elle propose ;
- permet à chaque composante de tirer une synthèse des informations disponibles sur les formations auxquelles elle contribue ;
- constitue dans tous les cas une base pour construire des propositions d'amélioration.

Les rôles de chacun sont précisés ci-dessous :

- **Chaque correspondant « évaluation des formations et des enseignements »**
 - met en œuvre la campagne d'évaluation avec le soutien des gestionnaires de suivi des étudiants ;
 - est responsable des modalités de filtrage des commentaires bruts, et est tenu à une confidentialité sur ce point ;
 - communique les résultats filtrés à l'OFEIP ;
 - prépare avec l'aide de l'OFEIP une synthèse des résultats pour sa composante à l'issue de chaque campagne.
- **La direction de composante**
 - nomme un ou plusieurs correspondant(s) « évaluation des formations et des enseignements », précise clairement la mission associée, lui(leur) reconnaît une équivalence d'heures d'enseignement pour cette tâche, et lui(leur) assure un soutien logistique *via* un gestionnaire de suivi des étudiants ;
 - consulte le(s) correspondant(s) à l'issue de chaque campagne pour prendre connaissance des résultats ;
 - associe le conseil de composante (notamment les représentants étudiants et les représentants administratifs) et les différents responsables d'année, de parcours ou de filière à l'analyse des résultats ;
 - transmet une synthèse et des propositions d'amélioration à la VP Formation.
- **L'OFEIP**
 - élabore les questions du tronc commun *via* la commission « évaluation des formations et des enseignements » ;
 - assure la formation technique et le soutien informatique des correspondants « évaluation des formations et des enseignements » et des gestionnaires de suivis des étudiants, avant et pendant la mise en œuvre de l'évaluation ;
 - collecte les résultats filtrés issus de chaque composante ;
 - prépare avec chaque correspondant une synthèse par composante ;
 - prépare avec le chargé de mission une synthèse globale et la diffuse *via* la VP Formation et le CEVU, qui ont en charge le retour aux étudiants.

Remarque :

une campagne régulière sondant également l'ensemble des enseignants est un complément souhaitable pour obtenir une vision globale des différents acteurs.

L'évaluation institutionnelle des enseignements :

- est pilotée par la direction de la composante ;
- s'appuie sur un questionnement de type « détecteur de fumée » ;
- ne permet pas d'analyse directe, mais révèle les enseignements pour lesquels une analyse approfondie serait souhaitable;
- constitue une base de discussion entre la direction de la composante, les différents responsables d'enseignement et les représentants des étudiants.

Les rôles de chacun sont précisés ci-dessous :

- **Le SUP**
 - aide le correspondant dans la conception d'un dispositif de type « détecteur de fumée » adapté, ainsi que dans la formulation de questions pertinentes ;
 - accompagne le correspondant pour établir le retour destiné aux enseignants.
- **L'OFEIP**
 - assure la formation technique et le soutien informatique et statistique des correspondants « évaluation des formations et des enseignements » et des gestionnaires, avant et pendant la mise en œuvre de l'évaluation.
- **Chaque correspondant « évaluation des formations et des enseignements »**
 - met en œuvre la campagne d'évaluation, avec le concours des gestionnaires de suivi, et en informe les responsables d'enseignements ;
 - est responsable des modalités de filtrage des commentaires bruts, et est tenu à une confidentialité sur ce point ;
 - traite localement les données filtrées par enseignement ;
 - prépare un retour aux responsables d'enseignements ;
 - transmet à la direction de la composante une synthèse des résultats des enseignements évalués, en respectant le principe de non-identification d'un enseignant en particulier.
- **La direction de la composante**
 - prend connaissance des résultats et les transmet aux responsables des enseignements évalués ;
 - renonce à en faire un outil participant à l'évaluation des enseignants ;
 - renonce à analyser la situation d'enseignement à partir des seuls indicateurs fournis par le « détecteur de fumée » ;
 - incite éventuellement à une « analyse approfondie de la situation d'enseignement » lorsqu'une insatisfaction apparaît ;
 - rédige une synthèse annuelle transmise à la VP Formation.
- **Le responsable d'enseignement**
 - incite les étudiants à participer à la campagne d'évaluation, avec l'aide de l'ensemble des collègues de l'équipe pédagogique ;
 - prend connaissance des résultats de l'évaluation institutionnelle transmise par la direction de la composante, et les diffuse dans l'équipe pédagogique ;
 - organise un retour pour les étudiants, sous une forme laissée à son initiative ;
 - s'engage à rechercher les causes d'une insatisfaction lorsqu'elle se manifeste, sous une forme respectant la liberté académique de chacun.

L'analyse approfondie et confidentielle d'une situation d'enseignement, réalisée à la demande des enseignants et accompagnée par le SUP :

- reste à l'initiative des enseignants, à titre individuel ou dans le cadre de l'équipe pédagogique ;
- garantit une confidentialité des conclusions à l'enseignant concerné ou à l'équipe impliquée ;
- permet une amélioration concrète des situations d'enseignement sur la base d'une analyse poussée, dans le respect de chacune des parties concernées.

Les rôles de chacun sont précisés ci-dessous :

- **Les enseignants (individuellement ou dans le cadre de l'équipe pédagogique)**
 - sollicitent le SUP pour procéder à une analyse approfondie de la situation d'enseignement, que ce soit sur une initiative personnelle ou bien consécutif à une incitation de la direction de composante « déclenchée » par l'évaluation institutionnelle des enseignements ;
 - organisent un retour à destination des étudiants, sous une forme laissée à leur initiative, et qui peut être discutée avec le SUP.
- **Le SUP**
 - accompagne les enseignants demandeurs dans l'analyse approfondie de la situation pédagogique ;
 - leur permet de dégager des priorités d'amélioration et des moyens d'action ;
 - est soumis au secret professionnel, et à ce titre garantit la confidentialité des données ainsi collectées qui sont la propriété des seuls enseignants concernés.

Remarque :

rien ne s'oppose à la démarche spontanée d'un enseignant ou d'une équipe pédagogique désirant procéder à une enquête et sollicitant pour cela le correspondant « évaluation des formations et des enseignements » pour la mise en œuvre, dès lors que la confidentialité n'est pas spécifiquement souhaitée par l'enseignant concerné ou l'équipe impliquée.

Ce document a été initialement rédigé par le SUP de l'UJF, sur la base de deux ans d'expérimentations au DLST, portées notamment par Claire Rist et Bernard Ycart. Il a été ensuite enrichi par de nombreuses interactions avec Evelyne Janeau et Nina Lendrin (OFEIP), puis discuté dans 3 réunions successives de la « commission évaluation des formations et des enseignements » : les 12 avril, 19 octobre et 25 novembre 2011. La version actuelle a été approuvée lors d'une quatrième réunion de cette commission, le 4 janvier 2012, puis proposée au CEVU et votée à l'unanimité le 12 janvier 2012.